



1er contrat d'édition pour un roman graphique

Par nanou, le 01/09/2010 à 00:47

Bonjour,

je vais signer mon 1er contrat avec une maison d'édition parisienne, pour la publication d'un roman graphique dont je suis scénariste et dessinateur.

Un ami avocat (non spécialisé dans ce domaine) **me conseille de demander un contrat sur 2 ans et de ne refuser un durée plus longue.**

Mon contrat "serait" sinon (en résumé) un contrat type de 1ère publication (6% de rémunération).

Qu'en pensez-vous? **La durée de cession de mes droits sur 2 ans est-elle importante, dois-je vraiment négocier et exiger ce point (sachant que je ne suis pas en mesure de m'imposer, n'ayant jamais été publiée)?** Merci beaucoup d'avance car je suis perdue.